

# **DÉCLARATION**

## **DE PACS**

### **PARTENAIRE 1**

Nom .....

Prénoms .....

Profession .....

et

### **PARTENAIRE 2**

Nom .....

Prénoms .....

Profession .....

Nombre d'enfants en commun :

Date de dépôt du dossier :

**Le rendez-vous pour enregistrer le PACS est fixé lors du dépôt du dossier en mairie au minimum 10 jours avant la conclusion du PACS.**

## **PIÈCES A FOURNIR**

### **Pièces communes aux deux partenaires à fournir :**

- **Convention de Pacs** (convention personnalisée ou convention cerfa n° 15726-01)
- **Déclaration conjointe** d'un pacte civil de solidarité et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (cerfa n° 15725-01)

### **Pour chaque partenaire de nationalité française :**

- **Acte de naissance** (copie intégrale ou extrait avec filiation de moins de 3 mois)
- **Pièce d'identité originale** en cours de validité (carte identité, passeport....)

### **Pour chaque partenaire n'ayant pas la nationalité française**

- **Acte de naissance** (copie intégrale ou extrait avec filiation de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger) accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté. Selon le pays, l'acte doit être revêtu de l'apostille ou légalisé ou en est dispensé (s'informer auprès de l'ambassade ou du consulat du pays émetteur de l'acte)
- **Pièce d'identité originale** en cours de validité (carte identité, passeport....)
- **Certificat de coutume** (nécessaire ou non, selon la nationalité du partenaire) établi par les autorités compétentes ou la représentation diplomatique du pays étranger : ce certificat indique la législation en vigueur de l'Etat et les pièces d'état-civil étrangères prouvant que le partenaire est majeur, célibataire et juridiquement capable.
- **un certificat de non-Pacs** de moins de 3 mois.  
La demande doit se faire à l'aide du formulaire cerfa n° 12819\*04 par courrier à l'adresse suivante :  
Service Central d'Etat Civil / Département Exploitation –Section PACS ; 11 rue de la Maison Blanche ; 44 941 NANTES Cedex 09

Si vous vivez en France depuis plus d'un an, une **attestation de non-inscription au répertoire civil du Ministère des affaires étrangères** pour vérifier l'absence de tutelle ou curatelle. La demande doit se faire par courrier à l'adresse suivante : Service Central d'Etat Civil / Département Exploitation –Section PACS ; 11 rue de la Maison Blanche ; 44 941 NANTES Cedex 09

### **Si l'un des partenaires est divorcé :**

- Fournir également le **livret de famille** correspondant à l'ancienne ou aux anciennes union(s) portant la mention de divorce (original + 1 copie)  
OU une **copie intégrale de l'acte mariage de l'ex-époux**

### **Si l'un des partenaires est veuf :**

- Fournir également le **livret de famille correspondant à l'ancienne ou aux anciennes union(s)** portant la mention de décès  
OU  
- une **copie intégrale de l'acte décès** de l'ex-époux  
OU  
- une **copie intégrale de l'acte de naissance de l'ex-époux** avec mention du décès

